MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 06 juillet 2026, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à 19h00.

Les Conseillers Benoit Vachon, Ghislaine Lavallée, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Diane Bertrand et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Max Laurent Vidal.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est présente tout le long de la rencontre. Mikaël Girouard-Pelletier, Officier municipal est également présent.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

144-07-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

Monsieur le Maire, Max Laurent Vidal remet une bourse à Nathan Lachance, finissant 2025-2026 de l'école secondaire St-Paul.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

145-07-2026 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 01er juin 2026, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislaine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – RÉPARATION GLISSADE – PARC-ÉCOLE

À la suite de la décision prise lors de la dernière assemblée de ne pas contribuer financièrement à la réparation de la glissade, les élus ont pris connaissance de la correspondance de la directrice de l'école. Cette dernière nous informe que, puisque la réparation n'est pas conforme aux exigences des assurances, advenant un incident, l'école en serait tenue responsable.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – ISOLATION SERRE GÉODÉSIQUE

146-07-2026 CONSIDÉRANT QU'un budget de 1 830 $ avait été prévu pour les travaux d'isolation en laine minérale de la serre géodésique;
CONSIDÉRANT QU'en raison des risques liés à l'humidité et afin de mieux protéger la structure, des soumissions ont été demandées pour une isolation à l'uréthane giclé;
CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue s'élevait à 7 320 $;
CONSIDÉRANT QU'il avait été suggéré de vérifier auprès d'Isolation Jacques et Frères inc.;
CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 6 000,00 $, plus taxes;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la soumission d'Isolation Jacques et Frères inc. au montant de 6 000,00 $, plus taxes, pour la réalisation des travaux d'isolation de la serre géodésique.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL – PARC ÉOLIEN – ACHAT DE L'EAU

À la suite de l'information reçue de Borea relativement à la possibilité d'acheter de l'eau dans le cadre d'un projet éolien de la région les élus refusent cette demande et suggèrent à Borea de communiquer avec Bois Daaquam afin de vérifier s'il leur serait possible de répondre à leurs besoins en approvisionnement en eau.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL- AFFICHAGE STADE DESJARDINS

147-07-2026 CONSIDÉRANT QUE Desjardins a remis une aide financière pour la réalisation du toit du Dek Hockey;
CONSIDÉRANT QUE la condition de cette aide financière est que la structure porte le nom « Stade Desjardins »;
CONSIDÉRANT QUE le nom devait être affiché sur la structure du toit du Dek Hockey, mais que celle-ci n'est pas encore terminée;
CONSIDÉRANT QUE Desjardins suggère d'effectuer l'affichage sur les bandes intérieures;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la proposition d'afficher « Stade Desjardins » à l'intérieur des bandes du Dek Hockey, en attendant la fin des travaux du toit afin de procéder à la commande de la signalisation permanente.

CORRESPONDANCE

Un montant de 72 367$ a été alloué pour la compensation des terres publiques.

Un dépôt de 246 119$ a été déposé dans le cadre du programme de la péréquation.

Un contribuable demande l'élagage des arbres, mentionnant que les branches endommagent sa toiture. De plus, il demande l'installation d'une clôture afin d'éviter que les personnes qui procèdent à la vidange de leur VR derrière la salle empiètent sur son terrain.
Les élus sont d'accord pour procéder à la coupe des branches à l'automne. Dans les prochaines semaines, une petite clôture sera installée afin d'éviter que les gens empiètent sur son terrain lors de la vidange de leur VR.

148-07-2026 CONSIDÉRANT QUE le CISSS a lancé un deuxième appel de projets d'intérêt pour le déploiement de défibrillateurs externes automatisés (DEA) communautaires;
CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un défibrillateur à la salle municipale contribuerait à améliorer la sécurité des citoyens et des utilisateurs des lieux;
CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent présenter une demande dans le cadre de cet appel de projets;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande auprès du CISSS afin d'obtenir un défibrillateur externe automatisé (DEA) communautaire pour la salle municipale.

ACCEPTATION DES COMPTES

149-07-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer de juin 2026 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de mai 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la

Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

150-07-2026 CONSIDÉRANT QU'en juin 2026, la brigade incendie a effectué sept sorties, soit trois qui se sont avérées de fausses alarmes, deux entraides dans une municipalité voisine, deux pour des installations électriques;
CONSIDÉRANT QUE le rapport fait mention également d'une pratique et de vérifications mécaniques;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus aux sorties soient rémunérés.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – SÉANCE D'INFORMATION – PROJET REGROUPEMENT

On informe les élus qu'il aura une séance d'information pour le projet de regroupement de service en incendie. Cette rencontre aura lieu le 9 juillet à 18h30 à la salle municipale.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le conseiller Benoit Vachon mentionne qu'il a coupé des arbres tombés dans le sentier.

Le conseiller Étienne Fortin mentionne que certaines lumières sont brûlées et qu'une liste sera transmise à la directrice générale. Il constate également que certaines lumières brûlent à répétition.

Le conseiller Yan Bolduc présente le projet régional « Une eau de qualité pour tous » proposé par l'OBV de Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme FRR – volet 1. Les élus demandent davantage de détails avant de confirmer, par une lettre d'intention, l'intérêt de la municipalité envers ce projet.

FORMATION ESPACES CLOS

151-07-2026 CONSIDÉRANT QUE l'APSAM offre une formation sur le travail en espace clos les 2 et 3 septembre à Saint-Philémon;
CONSIDÉRANT QUE cette formation est pertinente pour les officiers municipaux dans le cadre de leurs fonctions;
CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 189,00 $ par participant;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les deux officiers municipaux à participer à la formation sur le travail en espace clos offerte par l'APSAM les 2 et 3 septembre à Saint-Philémon, au coût de 189,00 $ par participant.

PROJET 24 LOGEMENTS – CESSION DE RANG

152-07-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a pris connaissance de l'acte de cession de rang préparé dans le cadre du financement du projet de construction de 24 logements de 9504-4228 Québec inc. (Éric Leroux);
CONSIDÉRANT QUE les créanciers exigent que leurs garanties bénéficient d'un rang prioritaire sur les droits et priorités de la Municipalité afin de permettre la mise en place du financement;
CONSIDÉRANT QUE l'acte prévoit également une prolongation du délai de construction jusqu'au 15 décembre 2028;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières à consentir à la cession de rang en faveur des créanciers de 9504-4228 Québec inc., conformément aux termes de l'acte soumis;
- d'accepter la prolongation du délai de construction jusqu'au 15 décembre 2028, telle que prévu à l'acte;
- d'autoriser le maire, Monsieur Max Vidal ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Madame Josée Poulin à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession de rang ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

CONFIRMATION FOND RÉGIONS ET RURALITÉ – RÉNOVATION SALLE MUNICIPALE

Le projet a été retenu pour une aide financière maximale de 52 933$, conformément aux modalités du programme et aux conditions qui seront précisées dans le protocole d'entente à intervenir entre votre organisation et la MRC.

CONFIRMATION FOND RÉGIONS ET RURALITÉ – AMÉLIORATION DE LA COUR DU SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ

Le projet a été retenu pour une aide financière maximale de 5 628$, conformément aux modalités du programme et aux conditions qui seront précisées dans le protocole d'entente à intervenir entre votre organisation et la MRC.

153-07-2026 CONSIDÉRANT QUE les élus ont pu prendre connaissance du budget pour le projet « Amélioration de la cour du service de garde en communauté » ;
CONSIDÉRANT QUE le projet a été retenu pour une aide financière maximale de 5 628$;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux achats et travaux nécessaires pour la réalisation du projet.

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

154-07-2026 CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné le 09 mars 2026;
CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 04 mai conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, tel que présenté;
CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à établir des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 156-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments, tel que présenté.

PROGRAMME DE REVITALISATION – AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Jessie Gonthier-Lajoie, conseillère), donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté pour adoption le Règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux**.**

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de revitalisation afin d'encadrer l'octroi d'une aide financière et de définir les modalités d'intervention sur son territoire.

PROGRAMME DE REVITALISATION – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

155-07-2026 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières souhaite soutenir, maintenir et dynamiser l'activité commerciale sur son territoire;
ATTENDU QUE les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique, sociale et communautaire du milieu;
ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des bâtiments commerciaux contribuent à l'attractivité du noyau villageois, à la qualité du cadre de vie et à la consolidation des services de proximité offerts à la population;
ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre en place des mesures incitatives afin d'encourager les propriétaires et les commerçants à investir dans l'entretien, l'amélioration et l'occupation des bâtiments commerciaux;
ATTENDU QUE ces interventions visent notamment à soutenir financièrement les initiatives favorisant la pérennité des commerces existants ainsi que l'implantation de nouvelles activités commerciales;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement de revitalisation afin d'encadrer l'octroi d'une aide financière et de définir les modalités d'intervention sur son territoire tel que présent.

RÈGLEMENT DE ZONAGE - HABITATION TEMPORAIRE – AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Diane Bertrand, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil municipal sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations temporaires dans certaines zones industrielles,

Ce règlement a pour objet de favoriser le développement économique local en facilitant l'accueil de travailleurs et de ménages en transition résidentielle.

RÈGLEMENT DE ZONAGE - HABITATION TEMPORAIRE – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

156-07-2026 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières fait face à des enjeux de disponibilité de logements pour les travailleurs, les nouveaux résidents et les personnes souhaitant s'établir sur le territoire;
ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite favoriser le développement économique local en facilitant l'accueil de travailleurs et de ménage en transition résidentielle;

ATTENDU QUE certaines zones industrielles disposent d'espaces pouvant accueillir de façon temporaire des unités d'habitation sans compromettre les activités industrielles existantes;
ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de permettre, sous certaines conditions, l'implantation d'habitation temporaire dans les zones industrielles désignées;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement de zonage pour les habitations temporaires afin de permettre l'implantation temporaire dans les zones industrielles désignées.

REMBOURSEMENT EMPRUNT TEMPORAIRE

157-07-2026 Considérant que, par la résolution no 156-09-2024 adoptée le 9 septembre 2024, le conseil municipal a autorisé la demande d'un prêt temporaire afin de disposer des sommes nécessaires pour assumer les coûts de construction de l'abri du Dek Hockey, dans l'attente du versement de l'aide financière;
Considérant que la Municipalité a reçu les sommes découlant de la reddition de comptes relative à un autre projet réalisé et que le solde du compte bancaire permet de rembourser le prêt temporaire;
Considérant qu'il y a lieu de procéder au remboursement du prêt temporaire;
En conséquence,
Il est proposé par Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que le conseil municipal autorise le remboursement du prêt temporaire contracté pour le projet de construction de l'abri du Dek Hockey, au montant de 453 000 $;
Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement de ce prêt temporaire et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

SUIVI DE LA RENCONTRE - ASSURANCE

Les membres du conseil prennent connaissance des recommandations de l'assureur concernant la juste valeur de reconstruction des bâtiments, l'ajout de la protection contre le refoulement des égouts, de l'avenant C-21 et la protection contre le détournement.

Le conseil demande à la directrice générale de vérifier auprès de la MRC et des autres municipalités si ces protections sont incluses à leur couverture d'assurance avant de prendre une décision.

FAB LAB – RÉPARATION TUBE LASER

158-07-2026 Considérant que le tube du laser du Fab Lab doit être remplacé afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement;
Considérant que le coût d'achat du tube de remplacement est de 509 $;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que d'autoriser l'achat d'un tube de remplacement pour le laser du Fab Lab au coût de 509$.

FAB LAB – CONTRAT MEMBERSHIP

159-07-2026 Considérant qu'il y a lieu d'établir des règles de fonctionnement pour le Fab Lab et d'assurer un traitement équitable pour tous les utilisateurs;
Considérant qu'un contrat d'adhésion prévoyant un coût de membership annuel de 25 $ a été préparé et présenté aux membres du conseil;
Considérant que le conseil souhaite ajouter au contrat que l'autorisation d'un membre sera accordée par le conseiller, M. Vachon;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que le conseil adopte le contrat d'adhésion des membres du Fab Lab, incluant un coût de membership annuel de 25 $, ainsi que l'ajout stipulant que le membre sera autorisé par le conseiller M. Benoit Vachon;
ÉGALEMENT RÉSOLU :

- Que ce contrat ne donne pas accès librement au Fab Lab;
- Que tout membre désirant obtenir une clé d'accès devra présenter une demande afin d'obtenir le statut de mentor, laquelle sera analysée par le conseil municipal avant qu'une clé puisse être remise.

INSTALLATION CAMÉRA DEK HOCKEY ET BUREAU MUNICIPAL

À la suite de quelques actes de vandalisme, les membres du conseil discutent de l'éventuelle installation de caméras de surveillance au Dek Hockey, au bureau municipal ainsi qu'à d'autres emplacements municipaux. Il est demandé d'évaluer les coûts avant de prendre une décision.

COLLOQUE DE ZONE

160-07-2026 Considérant que le colloque de zone se tiendra les 16 et 17 septembre 2026 à Saint-Jean-Port-Joli;
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que la directrice générale participe à cette activité de formation;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale

au colloque de zone qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2026 à Saint-Jean-Port-Joli, au coût de 170 $, plus les taxes applicables;
Que les frais d'hébergement, de déplacement et les autres dépenses admissibles reliées à cette activité soient assumés par la Municipalité.

VACANCES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

161-07-2026 CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux désirent informer les membres du Conseil qu'ils prendront leurs vacances d'été aux dates suivantes :

- Yves Laverdière : du 26 juillet (dimanche) au 8 août (samedi);
- Mikael Girouard-Pelletier : du 09 août (dimanche) au 22 août (samedi)
- Nancy Bertrand: du 19 juillet (dimanche) au 25 juillet (samedi) ainsi que du 23 août (dimanche) au 29 août (samedi);
- Josée Poulin : le 11 août (mardi) au 22 août inclusivement (samedi);

CONSIDÉRANT QUE les contribuables seront avisés des semaines de vacances de Monsieur Frantz, responsable de l'urbanisme, par l'entremise du journal local, étant ainsi en mesure de se procurer d'avance un permis, si cela s'avérait nécessaire;
CONSIDÉRANT QUE les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal durant la période des vacances seront assurées en tout temps, soit par la Directrice générale ou par la Secrétaire-trésorière adjointe, assurant ainsi le service à la population de façon continue;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu unanimement que la Municipalité soit avisée des choix de périodes de vacances de ses employés municipaux.

RAPPORT D'ÉVALUATION DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX DU TRAVAIL

Suite à l'évaluation des risques psychosociaux mandatée auprès du C.A.R.E. de Montmagny, conformément aux exigences de la CNESST, les membres du conseil prennent connaissance de la proposition du plan d'action découlant de cette évaluation.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Les élus sont informés que tous les dossiers visés par la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes ont été régularisés. En conséquence, aucune propriété située sur le territoire de la Municipalité ne fera l'objet d'une vente à l'enchère publique prévue le 11 juin prochain.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Il est convenu de publier un communiqué relativement à l'ouverture et la nouvelle administration du Restaurant au Bois d'Or.

VARIA – POPOTE ROULANTE

Le conseiller M. Benoit Vachon informe les membres du conseil que le projet de la popote roulante est débuté, mais qu'aucune inscription n'a été reçue pour le moment. Il est précisé que la Municipalité n'a pas encore obtenu l'information nécessaire afin d'en faire la promotion. Des démarches seront entreprises à cet effet.

VARIA – CHEMIN DES DOUANES

Les membres du conseil se questionnent sur la légalité de la fermeture de l'accès à l'ancienne douane située dans le rang Sainte-Marie par le propriétaire.

VARIA – CERTIFICATION DES HABITS DE POMPIERS

Les membres du conseil se questionnent sur la possibilité de faire recertifier des habits de combat qui n'ont pas été utilisés lors d'un incendie, plutôt que de procéder à l'achat de nouveaux équipements en raison de leur date de péremption.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

162-07-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 :59 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 10ième JOUR DE AOÛT 2026.

_____
Max Laurent Vidal, Maire

_____
Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière